

Référentiel de reporting du groupe France Télécom

Annexe du Rapport de responsabilité d'entreprise et développement durable 2007, en complément des indications données en bas des pages 56-57 et 60-61 du rapport.

Les entités de reporting

Les entités de reporting sont essentiellement liées à des périmètres géographiques.

Ainsi, le périmètre France couvre FTSA, Orange France, le siège du Groupe, FT Marine, FT R&D et les entités d'Orange Business Services opérant sur le territoire français. Toutes les données de la France à l'exception des données liées aux PCB et aux transports en voiture, train et avion n'incluent pas les sites situés en Corse et dans les DOM-TOM.

Exception à la règle : pour les données relatives aux distances parcourues en train et en avion, le périmètre France n'inclut pas les entités d'Orange Business Services en France.

Le périmètre « Orange Business Services et divers » inclut les implantations d'Orange Business Services hors de France ainsi que tous les agrégats d'entités n'ayant pas fait l'objet d'un reporting séparé.

Référentiel énergie

Contenu

Le suivi de l'énergie porte sur la consommation électrique, le fuel, le gaz, le charbon, les différents carburants utilisés pour les véhicules, le kilométrage des transports affaires train – avion.

Périmètre

Chaque entité se doit d'effectuer un reporting quantifié exhaustif sur chaque source d'énergie utilisée.

Toutefois, les consommations d'énergie des data-centers et des réseaux, partagés avec d'autres opérateurs, sont comptabilisées en partie ou en totalité. Les consommations d'énergie des équipements mixtes en France (réseau et mobile) sont totalement affectées à l'indicateur couvrant les consommations des réseaux hors activité mobile. Les consommations d'énergie des locaux, en particulier les boutiques, pour lesquels le Groupe France Télécom ne paye pas de facture directe, ne sont pas reportées. La consommation d'énergie issue des centrales de chauffage urbain n'est pas comptabilisée du fait de la difficulté d'estimer les émissions de CO₂ associées.

Les données relatives à la consommation d'énergie d'Orange Royaume-Uni n'incluent pas les boutiques d'Orange Royaume-Uni.

Transports

Les données de transport en train et en avion proviennent de la société Carlson Wagon Lit qui couvre plus de 80% des kilomètres parcourus par les salariés. Les distances parcourues lors des déplacements en train et en avion sont estimées par l'intermédiaire de la route orthodromique (plus courte distance entre deux points sur la surface de la Terre).

Emissions de CO₂

L'ensemble des facteurs d'émissions est issu du GHG Protocol <http://www.ghgprotocol.org/calculation-tools/all-tools>, à l'exception du facteur d'émission de l'électricité en France provenant d'EDF <http://service-public.edf.com/101001i/Accueil-com/EDF-Service-public.html>. Le facteur d'émissions des entités d'Orange Business Services couvrant plusieurs pays correspond au facteur « monde » du GHG Protocol.

Le facteur d'émission de CO₂ du transport en avion « court courrier » du GHG Protocol (180 g CO₂/passager/km) a été utilisé pour l'ensemble des vols.

Le facteur d'émission de CO₂ du transport en train est issu de la méthode « Bilan carbone™ », lorsque ce dernier est disponible pour le pays correspondant.

Dans les autres pays, un facteur standard de 100 g de CO₂ par passager/km est utilisé. Cette modification méthodologique par rapport à l'exercice 2006 engendre mécaniquement une légère variation des émissions de CO₂.

Référentiel déchets

DEEE des clients

Les DEEE collectés auprès des « clients particuliers » correspondent aux DEEE rapportés dans les boutiques du Groupe. Cet indicateur inclut les téléphones mobiles des salariés du Groupe.

En France, les DEEE provenant des « clients entreprises » sont uniquement composés des téléphones et n'intègrent pas les équipements et appareils liés aux réseaux.

Déchets traités

Pour les déchets tertiaires et de réseaux hors DEEE clients, en France, seuls les déchets pris en charge par des prestataires ayant signé un contrat cadre avec le Groupe France Télécom sont intégrés au reporting. La quantité de poteaux métalliques correspond à la quantité déposée, et non à la part traitée. Pour les sites sous contrat de location, les déchets ménagers ou assimilés ne sont pas reportés, la gestion étant assurée par le bailleur. Les données relatives aux déchets internes d'Orange Royaume-Uni n'incluent pas les boutiques d'Orange Royaume-Uni.

Référentiel de reporting du groupe France Télécom

Référentiel SME (système de management environnemental)

Le taux de couverture par un SME résulte d'une pondération de la présence ou absence d'un SME par la consommation électrique sur le périmètre couvert.

Note complémentaire

La variation significative de certains indicateurs environnement par rapport à l'exercice 2006 s'explique en partie par l'amélioration du processus et de l'exhaustivité de reporting mis en œuvre en 2007. Les valeurs moyennes Groupe des KPIs sont calculées hors Orange Business Services monde et divers.

Référentiel pour les RH (ressources humaines)

Les personnes (CDD, CDI) en activité et percevant une rémunération dans toutes les entités du Groupe France Télécom sont comptabilisées à travers notre système informatique. Chaque salarié est compté pour une unité quel que soit son régime de travail.

L'indicateur « CDIACTIF » correspond à l'effectif inscrit « EFFINS » permanent (fonctionnaires et contrats à durée indéterminée), duquel sont retranchés les personnes en insertion (contrats jeunes, apprentis...) et les personnels hors activité « NONACTIF » :

- en congé de maladie > 105 jours (ACO) au dernier jour du mois précédent;
- en congé de longue maladie (AFO), en congé de longue durée (AFO), en congé de grave maladie (les congés de maternité et de paternité sont considérés en activité);
- en préretraite rémunérée par l'entreprise (CFO);
- en congé formation;
- en congé d'étude et de recherche;

- en congé pour mandats électifs;
- en congé parental (ou post natal non rémunéré);
- en congé non rémunérés et disponibilités (AFO);
- en mise à pied sanction et en exclusion temporaire de fonction (AFO);
- détaché ou position hors cadre (AFO);
- mise à disposition (MAD) externe au Groupe (position statutaire pour les fonctionnaires). Nota : les MAD internes au Groupe, sont comptabilisés dans les effectifs actifs dans la société qui les paye;
- expatriés avec contrat local et suspension de contrat (ils restent actifs s'ils conservent un contrat de travail français avec tout ou partie de la rémunération payée en France).

Le nombre des CDD en activité, présent en fin de mois, dans les entités du Groupe France Télécom, est également comptabilisé, de façon séparée. Chaque salarié est compté pour une unité quel que soit son régime de travail.

Le nombre des salariés recrutés en CDI par le Groupe France Télécom comprend :

- les recrutements de personnels externes au Groupe France Télécom;
- les recrutements en CDI de personnels antérieurement en CDD ou en contrats de qualification, d'apprentissage, etc. A l'intérieur, ne sont pas comptabilisés :
 - les nouveaux contrats de salariés antérieurement employés en qualité de CDI au sein du Groupe (mobilités au sein du Groupe ou changements de périmètre);
 - les recrutements autres que les CDI (CDD, contrats de qualification, d'apprentissage, d'adaptation en CDD, etc.)

Le flux est pris en compte lors du premier mois de paie (quelle que soit la date d'effet du contrat).